

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT R.R.1562.059

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.059 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier les dispositions applicables aux appareils mécaniques dans les zones publiques.

Ce règlement est entré en vigueur le 21 avril 2022, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 22 avril 2022